

DE MÉMOIRE DE LIVRES

Des livres spoliés durant la Seconde Guerre mondiale déposés dans les bibliothèques : une histoire à connaître et à honorer

MARTINE POULAIN

Conservatrice générale des bibliothèques honoraire

Les mentions de provenance sont essentielles à la connaissance des collections des bibliothèques. Ne serait-ce que pour honorer les donateurs. Or, malgré le souci des responsables des fonds patrimoniaux, il n'est malheureusement pas rare que les bibliothèques ignorent comment telle collection, tel document, sont arrivés jusqu'à elle. Comment comprendre une telle négligence, alors que les informations à consigner au moment de la transmission sont minimales ?

Analysées, elles forment pourtant la base de l'histoire des collections et du lien de la bibliothèque avec son tissu social. Dans le cas qui nous occupe, une telle indifférence est doublement coupable. Perdant la mémoire de l'origine des textes, elle perd aussi celle des hommes qui s'y sont attachés.

Au moins cinq millions de livres, peut-être dix – on n'en connaîtra jamais le nombre exact – ont été arrachés par les nazis à leurs propriétaires légitimes durant la Seconde Guerre mondiale dans la seule France. Si cette histoire est maintenant connue dans ses grandes lignes¹, on sait moins qu'à l'issue des opérations de restitution aux spoliés, certains de ces livres furent déposés dans les bibliothèques publiques, où ils se trouvent toujours, sans que leur origine en soit réellement connue des dépositaires aujourd'hui².

DES SAISIES PAR MILLIONS

Dès juin 1940, les nazis saisissent et envoient en Allemagne les archives et bibliothèques des ministères français « sensibles » (Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, Finances, etc.)³. Dans le même temps, au cours de l'été, ils saisissent et emportent les grandes bibliothèques des institutions juives et maçonniques, ainsi que les bibliothèques créées par les émigrés d'Europe centrale à Paris. Ils saisissent aussi, dès les premiers mois de l'Occupation, les bibliothèques des grandes familles juives, des émigrés politiques allemands, des personnes déchues de la nationalité française par le régime de Vichy, des antinazis actifs, ainsi que celles des dirigeants francs-maçons. Puis, tout au long de la guerre, les spoliations se font à la fois plus systématiques et plus anonymes. À partir de la mi-1942, elles visent avant tout les milliers de familles juives, traquées, cachées, emprisonnées, déportées, dont les biens sont saisis et les bibliothèques emportées en Allemagne ou abandonnées dans des lieux de stockage en France, après un incessant travail de tri.

Les saisies relèvent de trois types de logique : guerrière, nationaliste, raciste et antisémite. L'antisémitisme explique la plus grande partie des sévices subis par les bibliothèques, associatives et privées, pendant la guerre. La volonté de rayer de la terre la population juive constitue l'origine principale des spoliations, et conduit à la saisie, la mise en caisses, l'envoi en Allemagne d'innombrables bibliothèques

¹ Voir : Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées. Les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Gallimard, 2008 et 2013.

² Je remercie Philippe Sprang, journaliste, de m'avoir rappelé que j'évoquais brièvement ce sujet dans mon livre (*op. cit.*), et de m'avoir invitée à aller plus loin.

³ Sur les spoliations d'archives, voir : Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Payot, 2007 et 2013.



Déchargement de livres dans le Offenbach Archival Depot, Allemagne, 1946
[Cote CIII_28_4] CDJC Mémorial de la Shoah.

4 Audiance du 6 février 1946, propos de Charles Gerthoffer, adjoint d'Edgar Faure, cité dans : Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, Annette Wieviorka, Florianne Azoulay, *Le pillage des appartements et son indemnisation*, La Documentation française, 2000.

5 Spoliation de bibliothèques et d'archives par l'ERR. Rapport de test, archives CDJC, CXXXVIII a-148.

6 *Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre de 1939-1945. Tome VII. Archives, manuscrits et livres rares.* Introduction du directeur des réparations et restitutions, M. Coignard, en ligne sur le site du ministère de la Culture (http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/RBS/T_7.pdf). Suppléments en 1948 et 1949.

7 Jenny Delsaux, *La sous-commission des livres à la récupération artistique, 1944-1950*, 61 p. dactylogr.

8 Comité français de la Libération nationale, ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/MnR-tj.htm>

9 *Journal officiel* du 23 janvier 1945. Le fonctionnement des restitutions de mobiliers et livres est précisé dans une ordonnance du 11 avril 1945 puis dans un décret du 28 août 1945 (*Journal officiel* du 30 août 1945).

10 Complétée par les décrets des 10 juillet 1945 et 28 août 1945. Nomination d'André Masson : décret du 11 juillet 1950.

contenant des millions d'ouvrages. La destruction de ces bibliothèques ne répond pas à une logique guerrière revancharde qui voit l'Allemagne vouloir s'appropriier tous les documents en relation avec son histoire, ni à une logique nationaliste expansionniste qui la conduit à saisir, parfois détruire, les bibliothèques des pays de l'Est qu'elle conquiert. Détruire ces milliers de bibliothèques familiales ne répond à aucune stratégie d'enrichissement des bibliothèques nazies, mais répond avant tout à une volonté de détruire une culture, d'accompagner l'élimination physique des personnes du meurtre symbolique de leur esprit.

Combien de livres ont été volés par les nazis en France durant la guerre? Nul ne le sait. Au procès de Nuremberg, le représentant de l'accusation française pense que « 550 000 volumes ont été pris en France⁴ » et que si l'on tentait de comptabiliser les saisies dans les différents pays occupés par l'Allemagne nazie, « dix millions serait un chiffre trop bas⁵ ». Il est bien au-dessous de la réalité, même pour la seule France. Dans son introduction au *Répertoire des archives, manuscrits et livres rares* spoliés, Marcel Coignard estime leur nombre à vingt millions sur le seul territoire français⁶. Ce chiffre incluant les archives, il est sans doute plus proche de la réalité de s'appuyer sur les estimations de Jenny Delsaux, qui anime la sous-commission de restitution des livres à la Libération, et estime en 1949 que les deux millions de livres retrouvés ne forment que « 20 % à peine » des vols⁷. Ces spoliations ne doivent rien au hasard. Grâce à leurs agents, parfois à leurs chercheurs, scientifiques, historiens, historiens de l'art, ou à leurs conservateurs, archivistes et bibliothécaires envoyés en France, les Allemands ont repéré

de longue date des collections et des archives qu'ils estiment leur appartenir ou devoir leur revenir. Bien avant 1939, ils connaissent parfaitement les grandes bibliothèques juives, maçonnes, russes, polonaises en France et complètent leurs informations durant la guerre, au fur et à mesure de leurs exigences, par exemple avec l'aide de leurs bibliothécaires et archivistes installés à demeure dans les institutions nationales. Ils savent pertinemment ce qu'ils veulent et les saisies ne doivent rien au hasard. Principalement effectuées par l'occupant, celles-ci bénéficient du soutien ou du silence, c'est selon, du gouvernement de Vichy et de sa police.

RETROUVER ET RESTITUER

Bien avant la Libération, les actes de spoliations sont déclarés nuls et non avenue par une ordonnance du Comité français de la Libération nationale le 12 novembre 1943⁸. Le 24 novembre 1944⁹ est instituée auprès du ministère de l'Éducation nationale une Commission de récupération artistique, au sein de laquelle est créée une sous-commission des livres, active à partir du 1^{er} juin 1945, placée sous la présidence de Camille Bloch, inspecteur général honoraire des bibliothèques et des archives et membre de l'Institut, jusqu'à sa mort en 1949, puis d'André Masson, inspecteur général des bibliothèques, qui en avait accompagné l'exercice dès le départ¹⁰. En Alsace-Moselle existent des commissions spécifiques, à Metz, animée par la bibliothécaire M^{lle} Jubert, et à Strasbourg par M^{me} Bernardin. Ces commissions sont en relations étroites avec le Service de restitution des biens des victimes des mesures et lois de





Caisses à destination de la France dans le Offenbach Archival Depot, Allemagne, 1946

[Cote CIII_28_3] CDJC
Mémorial de la Shoah.

spoliation du ministère des Finances et avec l'Office des biens et intérêts privés (OBIP) du ministère des Affaires étrangères, seul habilité à valider leurs propositions pour les documents retrouvés en Allemagne. À la demande d'André Masson, Jenny Delsaux, bibliothécaire à la Sorbonne, accepte d'organiser le travail de la sous-commission, dont elle est responsable de juin 1945 à fin 1950. Elle dépense une énergie inlassable durant près de six années pour mener à bien ces tâches harassantes : retrouver les dépôts de collections spoliées et dispersées

en France ou, plus encore, dans l'empire du Reich, les faire revenir, les classer, les identifier, restituer le plus d'ouvrages possibles au plus grand nombre possible de spoliés. Et ce, avec un personnel et des moyens dérisoires et sous la menace constante de la fermeture du service. Les procédures, soucieuses de vérifier les réclamations des spoliés, requièrent l'établissement de listes de leurs livres en plusieurs exemplaires, la présentation de leur « catalogue » ou de leurs ex-libris... la majorité n'en disposant évidemment pas. La plupart des livres revenus

¹¹ Ces restitutions et attributions de livres font l'objet d'une base de données accessible sur le site du Mémorial de la Shoah, dans la rubrique archives bibliothèques spoliées (http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliothèques_spoliées) qui est actualisée régulièrement. Elle a bénéficié du soutien de la Commission française des archives juives, de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de l'Enssib.

¹² Lettre de Camille Bloch, chef de la sous-commission des livres, sous couvert d'Albert Henraux, président de la CRA, au baron Élie de Rothschild, 1948, AN F17/17993.

¹³ La Bibliothèque polonaise, Jean Furstenberg, Edgard Stern, l'Alliance israélite universelle, Guy, Alain et Élie de Rothschild, David David-Weill, le Consistoire central israélite, Jean Furstenberg font des dons, AN F17/17993.

¹⁴ Bibliothèque nationale, *Manuscrits et livres précieux retrouvés en Allemagne, 1949*, 28 p. et 4 p. de planches.

¹⁵ Décret n° 49-1344 du 30 septembre 1949 relatif à la fin des opérations de la commission de récupération artistique (*Journal officiel* du 2 octobre 1949).

¹⁶ André Masson à M. le maire de Dijon, le 16 juillet 1950, AN F 17 1976.

portent, au mieux, un nom, mais pas toujours, loin s'en faut. Devant ces marées de livres et face à l'impatience bien légitime des spoliés, dont les besoins sont aussi professionnels, tels les médecins, avocats, chercheurs, musiciens par exemple, ne pouvant plus exercer leur métier sans leur documentation, la Commission est autorisée à procéder à des attributions de livres, non identifiés et correspondant autant que faire se peut aux besoins des spoliés. Très vite, et comme le veut l'époque, il faut tourner la page et le gouvernement presse la Commission de récupération artistique et sa sous-commission des livres d'achever leurs travaux. Dès 1948, on veut supprimer le service. À Strasbourg, la bibliothécaire, M^{me} Bernardin, se dit « harcelée pour mettre fin aux opérations de restitution », ce qui est fait en décembre 1950.

Environ 1,6 millions de livres spoliés sont retrouvés en France. D'Allemagne, après de très longues et difficiles recherches dans les zones d'occupation alliées, les caisses reviennent par wagons, soit au total quelque 773 000 volumes. Un nombre très largement amputé par les nombreuses saisies de l'armée rouge en zone d'occupation soviétique et dans les pays de l'Est sous sa domination, des collections entières de livres et d'archives françaises prenant le chemin de Moscou. Au total, la sous-commission de Paris a traité 1,1 million de livres, effectuant des restitutions ou des attributions aux personnes et institutions spoliées. En nous appuyant sur les sources disponibles, nous avons constitué une base de données répertoriant les noms de 2 312 personnes et 412 institutions auxquelles il a été restitué ou attribué au moins 554 369 livres ou périodiques imprimés, et parfois manuscrits, documents iconographiques ou archives¹¹, autour de 700 000 selon Jenny Delsaux.

Pour tenter de retrouver les spoliés qui ne s'étaient pas manifestés, et ils furent nombreux, Albert Henraux, président de la Commission de récupération artistique, propose fin 1948 l'organisation d'une exposition de livres spoliés à la Bibliothèque nationale : « plusieurs personnes nous ont suggéré l'idée d'organiser, pour les livres rares et précieux revenus d'Allemagne, une exposition analogue à celle qui fut faite naguère avec succès à l'Orangerie pour les tableaux et œuvres d'art [en juillet 1946]¹² ». Les grands spoliés répondent à l'appel et financent l'exposition¹³ qui se tient en 1949 à la Bibliothèque nationale

et donne lieu à la publication d'un petit catalogue¹⁴. 80 documents précieux y sont présentés.

Seule une partie des livres spoliés a été retrouvée. Combien ont été détruits lors de leur saisie et de leurs divers tris en France ou en Allemagne, déchetés, volés, vendus au poids ? Combien sont encore en Allemagne ou dans les pays d'Europe de l'Est alors sous domination soviétique, dans des bibliothèques publiques ou privées ? On ne le saura jamais. Plus encore soixante-dix ans après les faits. Ce qui n'est pas une raison pour ne pas essayer de savoir.

QUE FAIRE DES LIVRES NON RESTITUÉS ? LA COMMISSION DE CHOIX

Le 30 septembre 1949, est instituée auprès du ministère de l'Éducation nationale une Commission de choix, chargée de répartir auprès des bibliothèques publiques les livres et documents, notamment précieux, dont les propriétaires n'ont pu être retrouvés : « [...] une commission présidée par l'administrateur général de la Bibliothèque nationale procédera à un choix de livres et manuscrits retrouvés hors de France en vue de leur attribution par l'Office des biens et intérêts privés à la direction des services des bibliothèques de France qui procédera dans un délai de trois mois à leur affectation ou à leur mise en dépôt dans des bibliothèques publiques ou dans des établissements universitaires. Ces bibliothèques ou établissements seront tenus d'inscrire ces livres et manuscrits dès qu'ils les auront reçus sur un inventaire provisoire, mis jusqu'à l'expiration du délai légal de revendication, à la disposition des collectionneurs pillés ou spoliés ; ces livres ou manuscrits devront être communiqués à ces collectionneurs sur leur demande¹⁵. » André Masson explique au maire de Dijon cette démarche : « [...] il reste encore en rayons un nombre considérable de livres non identifiables et dont beaucoup présentent un réel intérêt. Avant de procéder à la dispersion par vente aux enchères, les Domaines seraient disposés à faire bénéficier de ces collections les bibliothèques publiques qui souhaiteraient s'en rendre acquéreurs à des conditions avantageuses, le prix de vente étant fixé par les Domaines en tenant compte des propositions du bibliothécaire¹⁶. » Il estime à « quelques cen-



Piles de livres dans le
Offenbach Archival
Depot, Allemagne, 1946
[Cote CIII_28_2] CDJC
Mémorial de la Shoah.

taines de caisses, représentant plusieurs dizaines de milliers de volumes dont le tri n'aura pas été achevé et devra se poursuivre 104 rue de Richelieu, dans les caves prêtées par les Domaines», et que «sur 100 manuscrits de la plus haute valeur dont la perte a été déclarée, 20 seulement ont été retrouvés et que des bibliothèques entières dont nous possédons la description n'ont pas été retrouvées¹⁷». En 1950, selon Jenny Delsaux, environ 130 000 livres en très mauvais état sont vendus par la direction des Domaines, parfois rachetés par la direction des Bibliothèques à l'intention des bibliothèques bombardées¹⁸.

La Commission de choix se réunit quatre fois entre 1949 et 1953, soit les 14 décembre 1949, 4 mai et 14 décembre 1950, puis trois ans plus tard, le 11 décembre 1953. Elle examine les propositions de dépôt de documents précieux mais également celle de livres imprimés courants dont l'intérêt est manifeste. Ses critères, tels qu'on peut les comprendre *a posteriori*, sont de deux ordres : aider les bibliothèques dont tout ou partie des collections ont été détruites lors de la guerre en leur déposant documents précieux ou livres courants ; enrichir les bibliothèques patrimoniales en leur déposant, selon leur spécialisation, des documents précieux ou rares. Il s'agit en effet de mise en dépôt et non d'attribution : les courriers de Julien Cain – nommé directeur de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique après sa déportation à Buchenwald – aux bibliothèques dé-

positaires sont très clairs. Constatant qu'après les restitutions, «un nombre important [de livres] échappe à tout essai d'identification» des propriétaires, il indique les conditions du dépôt : «Conformément à l'article 6 du décret du 30 septembre 1949, l'établissement dépositaire est tenu d'inscrire ces livres, dès qu'il les aura reçus sur un inventaire provisoire, mis jusqu'à l'expiration du délai de revendication, à la disposition des collectionneurs pillés ou spoliés, à qui ils devront être communiqués sur leur demande [...] Pendant une période de trois ans, aucune marque de propriété ne sera apposée sur les livres, ainsi mis en dépôt. Toute revendication devra être examinée avec le plus grand soin, et faire l'objet d'une demande écrite, qui me sera transmise avec votre avis¹⁹.» 42 bibliothèques sont attributaires de ces dépôts.

LES DÉPÔTS AUX BIBLIOTHÈQUES AYANT SOUFFERT DE LA GUERRE

Si toutes les bibliothèques ont souffert de la guerre, des évacuations de collections, de la censure, du manque redoublé de moyens et de personnels, certaines ont souffert plus que d'autres. Lors de l'invasion, durant la guerre, ou lors des combats de la Libération, les bibliothèques municipales de Caen (BM et BU), Chartres, Tours, Brest, Lorient, Saint-Nazaire, Vire, Falaise, Coutances, Condé-sur-Noireau,

¹⁷ Le 11 septembre 1950, AN F 17 17976 et F 17 17977.

¹⁸ Jenny Delsaux, *op. cit.*

¹⁹ Circulaire aux bibliothèques concernées, réf IG-AM/CR, AN F 17/17993.



La ville de Chartres est bombardée par les alliés le 26 mai 1944, entraînant l'incendie de l'une des plus riches bibliothèques de France en fonds anciens : les occupants ayant contraint au retour des collections précieuses évacuées, 135 000 imprimés et 1 873 manuscrits sont détruits, dont 600 du VIII^e au XV^e siècle, près de 300 décorés de miniatures. Les collections sont réduites à l'état de blocs de charbon. L'eau achève l'œuvre du feu. Les experts de la BN ne peuvent que distinguer trois types de livres, les pourris, les calcinés, les carbonisés : *« Cette mission a examiné les manuscrits et les livres rares retirés des décombres. La plupart étaient aux trois quarts calcinés, encore humides de l'eau jetée par les pompiers. Comme il ne pouvait être question de traiter les manuscrits sur place, ceux-ci ont été confiés à l'atelier de restauration de la Bibliothèque nationale [...] Les premières expériences prouvent que le traitement que l'on fait subir au parchemin calciné permettra de sauver une partie de ces documents précieux¹. »*

À l'issue de la première commission de choix, la bibliothèque est attributaire de 25 documents particulièrement précieux, dont : neuf volumes ou recueils de manuscrits, et par exemple, deux livres d'heures du XV^e siècle, un recueil de 21 lettres autographes de Henri IV à la princesse Mathilde, des lettres des frères et sœurs de Napoléon ; un incunable de Hartmann Schedel, la célèbre *Chronique de Nuremberg*, imprimée par Antoine Koberger en 1493 ; huit volumes du XVI^e siècle. Chartres reçoit également six caisses de livres et surtout de périodiques. Soit un total de 828 documents dont 35 précieux.

Douai est incendiée suite aux bombardements alliés le 11 août 1944 : le bâtiment de l'hôtel de ville, miraculeusement épargné lors de l'invasion, et les 110 000 volumes de la bibliothèque sont détruits. Les collections

anciennes, évacuées en 1939, sont sauvées : seuls 21 sur 1 748 manuscrits manquent, grâce à la bibliothécaire Yvonne Duhamel qui met en cave les collections précieuses encore sur le site, *« opération dangereuse car elle a été réalisée au moment où commençaient les bombardements. Puis, après l'incendie dans les décombres d'où se dégageait une chaleur brûlante, elle a dirigé les opérations de transfert à l'hôtel de ville, avec le plus grand sang-froid, alors que le moindre retard eût entraîné une catastrophe totale² »*. La bibliothèque de Douai est attributaire de très nombreux livres ou recueils d'estampes précieux : 609 à l'issue de la première commission, 43 recueils d'estampes et une caisse de livres pour le Muséum à l'issue de la deuxième commission et 51 volumes à l'issue de la troisième.

Située près du pont principal traversant la Loire, la bibliothèque de Tours est bombardée dans la nuit du 19 juin 1940 par l'artillerie allemande : *« Le 19 dans la nuit, les Allemands arrivèrent devant Tours par la rive droite de la Loire et construisirent un pont de bateaux. Les mitrailleurs français ouvrirent le feu sur les pontonniers. L'artillerie allemande riposta. Des obus tombèrent sur la bibliothèque qui commença à brûler à 4 heures du matin. L'autorité militaire ayant fait sauter le pont de pierre le 18 au soir et par suite, les conduites amenant l'eau à la ville ayant été coupées, il fut impossible de combattre l'incendie. Vingt hectares de la ville devinrent la proie des flammes, et de la bibliothèque municipale, il ne resta que les 4 murs³. »* L'inspecteur Émile Dacier précise les pertes : *« 1 200 manuscrits, 400 incunables et environ 200 000 volumes. »* Seuls sont sauvés les manuscrits mis à l'abri par le bibliothécaire Georges Collon dans une réserve souterraine bétonnée. La bibliothèque de Tours reçoit 384 documents, dont 147 anciens ou précieux à l'issue de trois commissions.

¹ Complément au rapport du 1^{er} mars 1941, le 30 juin 1944, Arch. adm. BnF, A 40 et CAC 780 678, art 6-12.

² Henri Lemaître, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », *op. cit.* ; Lettre de Marcel Bouteron au maire de Douai, décembre 1944, AN F 17 17315 2 et CAC 780 678, art 7.

³ Émile Dacier, Rapport d'expertise sur la Bibliothèque municipale de Tours, 31 décembre 1948, CAC 780 678.

La ville de Beauvais est incendiée par les Allemands le 8 juin 1940. L'hôtel de ville et la bibliothèque sont anéantis, 40 000 volumes et 220 manuscrits réduits en cendres, ce qui meurtrit le bibliothécaire Émile Jauneau : «*Je ne puis terminer, M. le ministre, sans vous faire part de la poignante impression que j'ai éprouvée quand je me suis trouvé entre les quatre murs encore debout de ma chère bibliothèque, que depuis 16 ans je m'étais attaché à enrichir, où je passais tous mes instants de loisir, devisant sur les*

*améliorations à apporter à son rangement et à son fonctionnement, et quand j'ai constaté de mes propres yeux remplis de larmes que de mes 42 000 volumes il ne restait plus que des cendres*⁴. » Beauvais reçoit 95 documents à l'issue de deux commissions. À l'issue de la première, elle est attributaire de 11 volumes précieux des XVII^e au XX^e siècles dont par exemple deux livres de fête et 83 livres courants. À l'issue de la troisième, elle est attributaire d'un volume du *Voyage pittoresque de la France*, dans une édition de 1800.

4 Lettre d'Émile Jauneau au ministre de l'Éducation nationale, le 5 septembre 1940, Beauvais, CAC 780 678.

Saint-Lô, Pont-l'Évêque, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Le Havre, Neufchâtel-en-Bray, Abbeville, Caudebec-en-Caux, Gisors, Arras, Douai, Cambrai, Dunkerque, Beauvais, Arcis-sur-Aube, Vitry-le-François, Saint-Dié, Sarreguemines, Thionville, Vassy, Pont-à-Mousson, Belfort, Colmar, un dépôt de Metz, l'École militaire de Saint-Cyr, sont détruits. Celles de Boulogne-sur-Mer, Royan, Lyon, Toulon, la Mazarine, la manufacture de Sèvres, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) en son dépôt de Barr, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) sont touchées, parfois gravement, par des bombardements.

C'est pourquoi certaines d'entre elles, en général les plus importantes et les bibliothèques municipales classées, sont attributaires de dépôts de livres spoliés : ainsi sont déposés aux bibliothèques municipales de Chartres (828 documents dont 35 précieux), Douai (703 documents précieux), Tours (384 documents), Beauvais (95), Cambrai (38), Caen (24), à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (22), au Havre (12), à Brest (9), Vitry-le-François (3), Lyon (3), Soissons (1), Toulon (1), Vaucouleurs (1)²⁰. D'autres bibliothèques, épargnées mais situées dans des zones de guerre intenses comme La Rochelle (12 documents), Nantes (dont les Allemands avaient réquisitionné des salles en juillet 1940), Quimper. Et c'est sans doute en raison de l'adéquation avec la nature de leurs collections que les bibliothèques de Carpentras, Annecy, Toulouse, Sète sont bénéficiaires de quelques documents précieux.

LES DÉPÔTS AUX BIBLIOTHÈQUES D'ÉTUDES PARISIENNES

Beaucoup plus nombreux sont les dépôts aux bibliothèques patrimoniales spécialisées qui n'ont pas souffert de la guerre, si ce n'est au même titre que toutes les institutions françaises. La Bibliothèque nationale (dont l' Arsenal à l'époque bibliothèque autonome) est ainsi la seule bibliothèque à être attributaire de dépôts lors de chacune des quatre commissions : elle reçoit autour de 3 270 documents, auxquels s'ajoutent les 400 à la bibliothèque de l' Arsenal. La Bibliothèque des langues orientales (aujourd'hui Bulac), en raison d'une spécialisation rare dans les domaines non européens aisément identifiables dans les livres spoliés, est attributaire d'un nombre important de documents lors de trois commissions (6 900) ; de même, la Bibliothèque d'art et d'archéologie (aujourd'hui Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art) tout comme la bibliothèque Forney reçoivent des publications en art et quelques documents précieux (respectivement 1 761 pour la première et 699 pour la seconde). Les bibliothèques de la Sorbonne (821 documents), de la faculté de médecine de Paris (aujourd'hui Bibliothèque interuniversitaire de santé, 294 titres et des centaines de fascicules), l'École nationale des Chartes (166 volumes), la Mazarine (64 documents) sont également attributaires. La bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque littéraire Jacques Doucet, l'Institut, la direction des Musées de France pour trois de ses bibliothèques, le Muséum d'histoire naturelle, la bibliothèque Cujas de la faculté de droit, la Bibliothèque historique de la ville de Paris, l'École des Ponts ou encore les Archives nationales reçoivent aussi quelques documents, en général précieux.

²⁰ L'encadré sur les dépôts aux bibliothèques municipales bombardées donne des détails sur ces attributions (voir ci-contre).



Lors de la première commission de choix¹, la BN reçoit quelque 677 documents dont 613 « courants » et 64 précieux, numérotés. Les documents courants, non numérotés, comportent 6 caisses formant un ensemble de 516 livres, sans détail des titres. Parfois les listes mélangent livres courants et livres précieux : ainsi 36 imprimés, pour la plupart consacrés à la franc-maçonnerie et datant des XVIII^e-XX^e siècles, comprennent aussi une édition originale de 1644 des *Principia philosophiae* de Descartes, du *Mariage de Figaro* de 1785, une édition de 1706 du *Roman comique* de Scarron. Une autre liste de livres très variés, souvent littéraires, comprend 12 livres numérotés incluant par exemple un exemplaire illustré des *Causeries* de Baudelaire éditées par Kra (lui-même spolié) en 1920, mais aussi des *Cahiers d'un artiste* de Jacques-Émile Blanche de 1909 ou la *Grossen bibliophilen* de Bogeng, de 1922.

Les documents précieux font le plus souvent l'objet de listes particulières, toutes numérotées. Le département des Manuscrits se voit attribuer huit beaux ensembles, d'un autographe de Maimonide en hébreu, ou de Goethe, à *Une vie et légende de Madame Sainte Radegonde* du début du XVI^e siècle. Le département des Imprimés reçoit deux incunables (*Sermones ad Heremitas* de Saint-Augustin, latin, 1484, Milan, n° 47 et *Les prophètes*, hébreu, 1492, n° 54), et 25 documents édités entre les XVI^e et XIX^e siècles, dont par exemple un exemplaire d'*Henriette Maréchal* des Goncourt avec autographe et dédicace à Mme de Girardin, des œuvres de Verlaine, Villiers de l'Isle Adam, Lamartine ou Labiche avec dédicace et/ou autographe, des *Études de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre, de 1787, avec planches gravées et reliure précieuse à trois filets d'or, trois volumes en hébreu des *Usages de la communauté juive*, de 1737 et 1759, avec reliure en basane à fers dorés ou le volume de Zola sur l'affaire Dreyfus,

La vérité en marche, incluant plusieurs lettres autographes d'écrivains s'exprimant sur l'affaire, de Séverine à Barrès... Le cabinet des Estampes reçoit 19 ensembles de gravures, dont pour le XVI^e siècle Dürer (*Portrait de l'empereur Maximilien d'Autriche*, 1518, n° 182), un *Saint-Luc* par Hans Burgmaier (1507, n° 180), un *Jean Weber* par Alexandre Mayer (1584, n° 185), et comprenant aussi des œuvres plus tardives et non moins précieuses. La bibliothèque du Conservatoire et le cabinet des Médailles sont aussi attributaires, chacun d'une pièce.

Mais le reçu signé en mars 1950 par Julien Cain² fait état de 200 documents précieux (et non de 64), entrés à l'issue de la première commission, renumérotés par la BN dans l'ordre séquentiel, soit : 43 ensembles de manuscrits et autographes (et non 8), 9 incunables (et non 2)³, 33 imprimés du XVI^e siècle, 88 édités entre les XVII^e et XX^e siècles, 25 ensembles d'estampes. Que s'est-il passé qui explique une telle différence ? Seul un examen exemplaire par exemplaire du destin de ces documents et de leur présence, ou non, dans les collections de la BnF permettra de le dire. Comment expliquer la différence importante entre les listes faites par la Commission et celle renvoyée pas son récepteur ? Y a-t-il eu des remises de documents précieux en dehors des Commissions, du fait de la proximité des institutions, Julien Cain présidant les deux entités et la Commission travaillant toujours dans l'urgence de sa propre dissolution ?

Lors de la deuxième commission de choix, la BN ne reçoit aucun document précieux numéroté, mais quelque 1 061 documents dont, destinés au département de la musique, 509 imprimés dont 31 partitions, 548 livres au département des Imprimés pour ses fonds de langues rares (éthiopien, malais, sanscrit, japonais, chinois, arabe, persan, etc.) et 4 estampes ou ensembles d'estampes. Par ailleurs,

¹ AN F 17 17993. PV de la première commission de choix et listes des documents attribués aux bibliothèques.

² Lettre de Julien Cain au directeur de l'OBIP, le 22 mars 1950, suivie de 22 feuillets, archives BnF E369/b3.

³ Une vérification des notices de trois de ces incunables dans le catalogue de la BnF montre effectivement la présence d'un ou plusieurs exemplaires de ceux-ci. Resterait bien sûr à examiner ces exemplaires, afin de savoir s'ils sont issus de l'attribution de la Commission.

elle rend 7 livres courants et 4 recueils d'estampes attribués lors de la première commission, qu'elle possède sans doute déjà. L'Arsenal reçoit des numéros de périodiques et quelque 353 volumes de littérature et d'histoire publiés fin XIX^e début XX^e siècle.

Lors de la troisième commission de choix, le département des Estampes reçoit 14 lots d'estampes numérotés, d'Androuet du Cerceau à des albums d'eau-forte sur la guerre de 1914-1918 ou à des ensembles d'estampes japonaises, ou encore, non numérotés mais non moins intéressants, des éditions française et italienne du XVII^e siècle du *Traité de la peinture de Léonard de Vinci* et différents ensembles de gravures des XVII^e-XX^e siècles, ainsi que quelques photos. Le département des Imprimés reçoit 64 imprimés dont 32 numérotés, et par exemple un incunable mantovin d'Albert Le Grand (1479, n° 40), un Jost Amman (*Cleri totius Romanae Ecclesiae subjecti...*, Francfort, 1585, n° 46), une édition des *Sonnets* de Pétrarque de 1541 (Venise, 1541, n° 109) et de nombreux autres ouvrages aux particularités d'exemplaires. Là encore, les publications de langue allemande, mais aussi italienne et parfois russe, sont nombreuses, reflétant la diversité et la qualité des origines et des intérêts des spoliés. Le

département des manuscrits reçoit 13 ensembles (613 selon Jean Porcher qui en contresigne la réception, mais il s'agit sans doute d'une faute de frappe) : manuscrits français ou latins, mais aussi hébreux, arabes, persans. Le département de la musique hérite de 31 titres courants et de 10 ensembles de manuscrits ou imprimés numérotés, dont des ensembles « *ayant appartenu à Berthe Max Goldschmidt*⁴ » d'œuvres musicales écrites par elle (n° 178), une des seules fois où le nom d'un spolié apparaît. Les cartes et plans reçoivent 79 ensembles de cartes des XVII^e et XIX^e siècles. La bibliothèque de l'Arsenal reçoit 9 livres anciens ou précieux du fait de la présence d'autographes, par exemple de Charles Nodier ou de Jules de Goncourt et 36 pièces de théâtre dédiées à Francisque Sarcey, critique (1827–1899).

Lors de la quatrième commission de choix, la BN reçoit 9 ouvrages précieux numérotés, 5 ensembles d'estampes japonaises, 5 ouvrages destinés au cabinet oriental, 3 ensembles de cartes, 753 monnaies et médailles dont 5 monnaies grecques et de nombreuses monnaies lorraines.

Soit un total d'environ 3 680 documents, Arsenal inclus.

4 Une liste des déportés du Nord-Pas-de-Calais fait état d'un Max Goldschmidt, déporté à Buchenwald, et revenu. http://c.brossard.pagesperso-orange.fr/dora/liste_deportes.htm

70 ANS PLUS TARD, UNE MÉMOIRE PERDUE

Les trois années évoquées dans la circulaire de Julien Cain une fois écoulées, aucune autre circulaire ne vint donner de nouvelles consignes aux bibliothèques. Et l'on ne sait pas à quelle époque les générations ultérieures de bibliothécaires, ignorant (peut-être? sans doute? mais ces livres étaient conservés à part et leur statut de spoliés devait être mentionné) l'origine de ces fonds, motivés évidemment par de louables intentions de traitement, ont intégré ces documents dans leurs collections, sans mention d'origine ou en les estampillant comme « don », un comble pour des livres spoliés...

À la Bibliothèque nationale, cette entrée dans les collections, à titre de don, s'est faite à la

suite d'une circulaire de Georges Le Rider (1928–2014), administrateur général de la BnF de 1975 à 1981, invitant en 1978 les directeurs de départements à intégrer ces documents. Pour Georges Le Rider, le délai de revendication est « *aujourd'hui largement dépassé, puisque "selon le droit commun, toutes les actions, tant réelles que personnelles sont prescrites par trente ans"* ». Conscient de la complexité du cas des livres spoliés, il rappelle aussi que, selon la loi, « *ceux qui possèdent pour autrui ne prescrivent jamais par quelque laps de temps que ce soit* » et qu'il s'informe auprès des Domaines de l'attitude à adopter²¹. À l'automne 1979, il demande aux directeurs des départements de faire procéder à l'estampillage et au catalogage des documents, à moins qu'un propriétaire puisse être identifié : Jeanine Veyrin-Forrer, responsable de

21 Georges Le Rider aux directeurs de départements, les 3 avril 1978 et 7 septembre 1979. Archives BnF E 369/b3.

(suite p. 188)

QUELQUES DÉPÔTS IMPORTANTS



La Bibliothèque des langues orientales est attributaire de livres lors de trois des quatre commissions, la rareté de ces langues les rendant aisément identifiables. À l'issue de la première commission, elle reçoit 12 manuscrits arabes ou persans, la plupart reliés en maroquin (sans plus de précision...), un livre illustré d'Athanase Kircher sur la Chine, de 1670. Lors de la deuxième commission, elle se voit attribuer 15 caisses de livres, notamment en polonais, hongrois, tchèque, etc., dont seuls le nombre et la langue sont indiqués, en tout 6 425 livres, et lors de la troisième commission, à nouveau, 3 caisses de livres en hongrois, tchèque, polonais, roumain, lituanien, soit 460 volumes, ainsi que 4 livres polonais du XVII^e siècle, ce qui est un signe de plus de la qualité des bibliothèques des juifs d'Europe de l'Est spoliés en France. Soit un ensemble d'environ 3 901 documents, dont 12 précieux.

La Bibliothèque d'art et d'archéologie reçoit également un grand nombre de livres courants, issus des bibliothèques des collectionneurs, galeristes, amateurs d'art spoliés, ainsi que 9 ensembles de documents précieux. Lors de la première commission, elle est attributaire d'un ensemble de 30 estampes de Jacques Callot et Stefano della Bella, lors de la troisième, d'un livre de fêtes de 1670 (*Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662*, plano relié à la Du Beuil aux armes et chiffres du roi, imprimerie royale, 1670), et d'un ensemble de 4 volumes illustrés sur les antiquités romaines du XVII^e siècle, aux reliures bordées de dentelles d'or, et de 3 autres documents numérotés de la quatrième

commission. Il lui est proposé 7 caisses de livres courants et 2 caisses de revues d'art (soit quelque 1 153 livres, dont surtout des catalogues de vente et de collections et 599 fascicules de périodiques) à l'issue de la troisième commission. Certains des titres de livres sont barrés, sans que l'on puisse savoir à ce jour quelle en est la raison, peut-être furent-ils refusés par la bibliothèque. Soit un total d'environ 1 758 documents.

La Sorbonne est attributaire de collections spoliées à l'issue de la première et de la troisième commission. La première commission lui attribue, outre un lot de 170 brochures sur le jansénisme, 3 livres anciens, dont un incunable, les *Cyromensia Aristotilis cum figuris*, imprimé à Ulm par Reger en 1490 (n° 46) et un *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis universitatis*, publié par Toussaint Denys en 1517 (n° 64)¹. Les attributions sont plus nourries lors de la troisième commission, la Sorbonne recevant 4 caisses de livres allemands anciens, du XVIII^e siècle essentiellement, en 542 volumes, et 106 volumes de livres allemands modernes « de valeur ». Par ailleurs, on peut se demander si les bibliothèques n'ont pas, parfois, effectué quelques échanges directs entre les bibliothèques attributaires : ainsi les 170 brochures jansénistes sont mentionnées à la fois dans les listes de remise à la BN et à la Sorbonne, un exemplaire de l'incunable *Cyromensia Aristotilis cum figuris* imprimé à Ulm est également présent dans les listes destinées à la BN, sous le même numéro 46, etc. Soit un ensemble de 821 documents.

¹ AN F 17 17993.

La bibliothèque de la Faculté de médecine reçoit lors de la première commission 37 titres de périodiques, complets ou incomplets en plusieurs centaines de fascicules, publiés généralement au début du XX^e siècle et 130 livres, spécialisés dans les domaines scientifiques et datant principalement du XIX^e siècle. Sous le titre « ouvrages israélites attribués à la Faculté de médecine », la troisième commission lui attribue 127 livres scientifiques anciens, dont 7 du XVI^e siècle (livres de médecine d'Amatus Lusitanus, médecin juif sépharade de la Renaissance, imprimé à Lyon chez Guillaume Rouillier en 1565, de Castore Durante, médecin, botaniste et poète, auteur d'*Il tesoro della sanità*, imprimé à Bergame en 1588, une traduction de *Chirurgie* de Paul d'Égine, impression lyonnaise d'Étienne Dolet, etc.). La BIUS a indiqué en note sur tous ces ouvrages, leur origine. Soit un total de 294 livres (dont 127 anciens) ou titres de périodiques et de centaines de fascicules.

La bibliothèque Forney reçoit elle aussi de nombreux livres courants à l'issue de la deuxième commission : 699 documents, dont 336 livres, 120 fascicules de périodiques, 243 catalogues de vente dans les domaines de l'art décoratif et des beaux-arts, dont par exemple 28 volumes des très onéreux *Corpus vasorum antiquorum*, des ouvrages anglais d'art allemands, italiens.

La bibliothèque Mazarine est attributaire de 61 livres courants en histoire et littérature à l'issue de la première commission de choix, puis d'un recueil de harangues, plaidoyers, oraisons, d'un recueil de 3 pièces manuscrites et imprimées sur *l'Imitation de Jésus-Christ*, et d'une lettre manuscrite du XVII^e siècle « d'une dame à son casuiste à propos d'un cas de conscience » lors de la troisième commission.

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS), de même que les bibliothèques d'Alsace Moselle, avaient double raison de se voir déposer des livres : elles avaient été réannexées au Reich allemand durant la guerre et souvent en butte à des combats et des destructions sévères lors de la Libération. La BNUS reçoit 22 ensembles de documents, dont elle a, suite à nos échanges, systématiquement indiqué la provenance. Lors de la première commission, la BNUS reçoit cinq documents précieux, dont un incunable de Bernardus de Breydenbach, qui porte étrangement le même titre et le même numéro que celui confié à la BN. S'agit-il du même exemplaire ? Elle reçoit également un manuscrit allemand de 1755 portant statuts des mégissiers de la ville de Landshut en Bavière, un livre de Joannis Cuspiniani sur les empereurs romains, imprimé à Strasbourg en 1540, un recueil de gravures d'Albrecht Dürer dédicacées en 1527 à l'empereur Ferdinand et une épreuve du premier état du portrait du même artiste par Lucas Kilian de 1608. À l'issue de la troisième commission de choix, la BNUS reçoit plusieurs manuscrits dont une lettre autographe de Freud, des autographes de divers musiciens allemands, des poésies manuscrites, des livres d'or ou encore 31 planches du plan de Paris de Turgot. Enfin, elle reçoit à l'issue de la quatrième et dernière commission un ensemble de médailles remis par les services de l'OBIP en Allemagne, et un lot de huit microfilms de « documents qui se trouvent actuellement en Allemagne orientale », sans que l'on puisse en savoir plus : s'agit-il de documents spoliés retrouvés en Allemagne de l'Est ?